

LES ÉCRITURES COMPTABLES DU CHÈQUE DE TABLE



Exemple

Vous avez 5 salariés qui bénéficient chacun de 20 titres Chèque de Table par mois. Chaque titre a une valeur de 8 €. La part salariale est de 50 % de la valeur faciale, soit 4 €. La commande globale est de 100 titres Chèque de Table par mois : 5 salariés x 20 titres chacun. Le montant de la commande est de 800 € (100 titres x 8 €) avec 35 € T.T.C. de frais de prestations de services.

ACHAT ET RÈGLEMENT DES TITRES CHÈQUE DE TABLE

Valeur faciale et prestation

437 : Autres organismes sociaux	6476 Prestations	512 Banque
ou 467 : Débiteurs divers		
800 €	35 €* T.T.C.	835 €
	* Minimum de facturation pour la prestation	

DISTRIBUTION

Parts patronales et salariales sorties de stock

1. La part salariale est retenue sur la fiche de paie :

6477 ou 648 : Participation titre-restaurant	421 Rémunération du personnel	437 ou 467 Débiteurs divers
400 €	400 €	800 €

2. La part salariale est retenue en opération de caisse ou de banque :

6477 ou 648 : Participation titre-restaurant	512 ou 530 : Banque ou Caisse	437 ou 467 Débiteurs divers
400 €	400 €	800 €

N.B.

Si la participation de l'entreprise est supérieure au plafond d'exonération (5,04 € par titre, par jour travaillé et par salarié pour 2008), la part à intégrer dans l'assiette des cotisations sociales est égale à la différence entre cette participation patronale et ce plafond. Elle doit alors apparaître sur le compte 641700 : avantages en nature sur le titre-restaurant.